



Ce bulletin mensuel est produit par l'UNESCO pour assurer le suivi de la culture dans les politiques publiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Il met en lumière les avancées dans les contextes régionaux et nationaux ainsi que les débats émergents portant sur la contribution de la culture au développement durable. À partir d'une diversité de sources, le bulletin fournit un aperçu global des tendances en matière de politiques culturelles aux niveaux national, régional et international et des voies par lesquelles les pays inscrivent la culture dans les autres champs des politiques publiques

SOMMAIRE**EN UN COUP D'OEIL • FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES • À L'HORIZON PERSPECTIVES RÉGIONALES • LA CULTURE DANS LE PROGRAMME 2030 • EN SAVOIR PLUS****EN UN COUP D'OEIL**

L'inclusion sociale est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pourtant, la culture demeure une ressource qui reste sous-exploitée pour stimuler la cohésion sociale. Les pratiques, les sites, les expressions et les éléments culturels sont porteurs de valeurs et de connaissances qui favorisent l'inclusion sociale. L'accès et la participation à la vie culturelle ont longtemps été perçus comme des éléments cruciaux en vue de renforcer le bien-être des populations et créer un sentiment d'appartenance.

La rubrique **À l'horizon** de ce numéro explore la façon dont tirer le plein potentiel de la culture et de la créativité est susceptible de construire des sociétés plus inclusives et harmonieuses à travers une répartition plus équitable des infrastructures culturelles, une utilisation des espaces publics, une plus grande autonomie économique et un accès plus équitable aux services publics adaptés aux paramètres culturels.

La rubrique **Focus sur les politiques culturelles** comprend les dernières innovations en matière de politiques culturelles dans le monde portant notamment sur l'inclusion sociale, tandis que la rubrique **Perspectives régionales** fait le point sur les processus régionaux.

La rubrique **La culture dans le Programme 2030** se penche sur la façon dont États membres s'appuient sur le potentiel de la culture pour favoriser l'inclusion sociale à partir des expériences partagées dans leurs Examens nationaux volontaires.

La rubrique « **En savoir plus** » expose les dernières actualités et documents de sensibilisation de l'UNESCO.

“ **Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté [et] de jouir des arts**

Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 27





FOCUS SUR LES POLITIQUES CULTURELLES

Cette section met en lumière une sélection des dernières évolutions en matière de politiques culturelles. Alors que les mesures de réaction à l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur culturel devraient stimuler les ajustements des politiques publiques culturelles tout au long de l'année 2021, certains signes positifs montrent que les pays passent de mesures de relance à des stratégies à plus long terme pour renforcer la résilience de leur secteur culturel.

À **Madagascar**, le ministère de l'Artisanat et du Commerce, avec d'autres partenaires, a lancé une initiative visant à stimuler le potentiel du secteur de l'artisanat pour le développement économique. Cette initiative inclut des opportunités de formation destinés aux jeunes artistes, un appui à l'insertion professionnelle et la facilitation des échanges sur le savoir-faire artisanal.



lakov Filimonov/Shutterstock.com*



Le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse d'**Oman** a approuvé la Stratégie culturelle 2021-2040 (Cultural Strategy, en anglais). Développée sur la base d'une approche participative, elle vise à mettre en place un système culturel intégré avec pour objectifs de développer les industries culturelles et créatives, de consolider les liens entre la culture et la société et de renforcer la législation.

Puriwat Sereerat/Shutterstock.com*



L'Assemblée nationale de la **République de Corée** a adopté une loi sur le statut et les droits des artistes. Cette loi vise à protéger la liberté de création et d'expression artistique, à promouvoir les droits professionnels des artistes, à garantir le statut des artistes et à contribuer au développement de l'art en créant un environnement artistique égalitaire.



En **Belgique**, les autorités culturelles de Bruxelles ont débuté un essai de trois mois permettant aux docteurs de prescrire des visites de musée afin de rétablir la santé mentale dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Lancée en collaboration avec un hôpital de la ville, cette initiative permettra aux patients traités pour le stress de bénéficier de la visite gratuite de cinq musées publics de la ville. Les résultats de l'essai seront publiés l'année prochaine.



Le ministère de la Culture de la **République Dominicaine** a inauguré le Musée de la maison de la musique (House of Music Museum, en anglais) dans la ville coloniale de Saint Domingue, visant à renforcer l'identité musicale du pays à travers des expositions et des activités artistiques, ainsi que par des échanges avec les industries de la danse et de la musique. Il est également attendu que cette initiative renforce le tourisme.

aleksandr paraev/Shutterstock.com*



kovop58/Shutterstock.com*

En **Gambie**, le ministère du Tourisme et de la Culture a officiellement lancé en août dernier une campagne de sensibilisation contre la réticence au vaccin contre la COVID-19, avec des clips musicaux d'artistes gambiens. Organisée par le Centre national des arts et de la culture (National Centre for Arts and Culture, en anglais) en partenariat avec la CEDEAO et l'UNESCO, la campagne a aussi apporté son soutien aux artistes.

Le ministère de la Culture d'**Inde** a annoncé la création d'un Institut indien du patrimoine (Indian Institute of Heritage, en anglais) dans l'État d'Uttar Pradesh. Le nouvel institut vise à améliorer l'éducation supérieure et la recherche en proposant des cours aux niveaux maîtrise et Doctorat en histoire de l'art, conservation, muséologie, études des archives et archéologie, entre autres.



Au **Canada**, le Patrimoine canadien a annoncé la création de deux comités consultatifs ministériels pour soutenir la transition verte des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. L'un des comités se consacrera au secteur des arts, de la culture et du patrimoine, et l'autre, au secteur des sports, dans la lignée des efforts du gouvernement pour impliquer la société dans son entièreté dans la lutte contre le changement climatique.

poemnist/Shutterstock.com*



Le ministère de la Culture de **Jordanie** a lancé des formations et des ateliers pour soutenir les jeunes talents créatifs. Les 130 participants sont les lauréats de la compétition « Mon Talent depuis chez moi » (My Talent From my Home, en anglais), qui visait à développer les capacités des jeunes en matière d'écriture créative, d'arts plastiques (dessin et calligraphie arabe), de théâtre et d'art dramatique, de jeu et de chant, et à construire une économie de la connaissance durable.

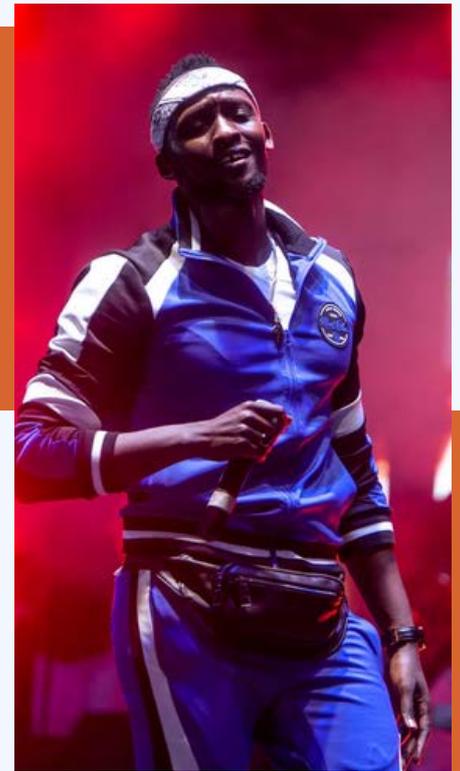


L'**Uruguay** a annoncé le premier festival international des arts inclusifs, qui se tiendra en 2022. Le « Unlimited-International Festival of Inclusive Arts » comprend des spectacles, des résidences artistiques, des ateliers et des conférences sur l'inclusion dans le domaine des arts et de la culture et sera soutenu par l'Union européenne.



Au **Rwanda**, l'Académie du Patrimoine Culturel du Rwanda (Cultural Heritage Academy, en anglais) a signé un accord avec Afrique en couleurs (Africa in Colors, en anglais), une organisation faisant la promotion des industries créatives en Afrique. L'accord englobe une coopération sur le renforcement des capacités et l'autonomisation des acteurs de l'industrie créative au Rwanda, ainsi que la création d'un environnement permettant aux acteurs de présenter leurs produits et services sur des plateformes mondiales.

One zone Studio/Unsplash.com



Le ministère de la Culture d'**Égypte** a lancé un nouveau projet intitulé « Cinéma entre vos mains » (Cinema Between your hands, en anglais) afin de développer les capacités des jeunes en matière de production de films, en collaboration avec l'Institut supérieur du cinéma (Higher Institute of Cinema, en anglais). L'initiative s'inscrit dans le plus large projet « Commencez votre rêve » (Start your Dream, en anglais) en direction de la jeunesse créative.



Le Patrimoine **Nouvelle-Zélande** (New Zealand Heritage Pouhere Taonga) a annoncé le Projet Rainbow List dans le cadre de son travail de diversification de la liste du patrimoine Néo-Zelandais/Rārangī Kōrero. Ce projet vise à reconnaître les lieux ayant une importance historique, culturelle et sociale pour les communautés marginalisées en raison de leur genre en Nouvelle-Zélande.

BernadetteB/Shutterstock.com*

L'Agence des palais et de la culture du **Danemark** a lancé l'initiative « Réserve pour l'art et la culture dans les zones de logement vulnérables 2022 » (Pool for art and culture in vulnerable housing areas 2022, en anglais) afin de soutenir les partenariats locaux entre les acteurs des arts et de la culture. L'initiative soutient les projets qui peuvent contribuer à l'enracinement local des communautés culturelles et renforcer la citoyenneté active.

Le **Chili** a commencé à élaborer son premier Plan national pour le patrimoine culturel en signant un accord de coopération avec 15 sous-secteurs gouvernementaux. Promu par le ministère des Cultures, des Arts et du Patrimoine, le plan pour la période 2021-2026 vise à assurer la coordination au niveau de l'État pour renforcer le développement intégral de la recherche, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine culturel et naturel du pays, en accordant une attention particulière au patrimoine des peuples autochtones et afro-descendants du Chili.



Lac General Carrera, Patagonie, Manon van Goethem/Shutterstock.com*



En **Somalie**, une nouvelle initiative culturelle intitulée la maison de la poésie somalienne a été mise en place afin de promouvoir l'unité au sein de la population. L'initiative, soutenue par le Programme de développement des Nations Unies, réunit des poètes somaliens et des amateurs de poésie pour promouvoir la poésie somalienne et l'utiliser en faveur de la paix et les droits de l'homme.



Trust "Tru" Katsande/Unsplash.com



Christian Burri/Unsplash.com

Le ministère de la Culture du **Salvador** a organisé une série de webinaires afin d'identifier les problèmes rencontrés par les communautés autochtones durant la pandémie. Au cours de l'une des discussions virtuelles, les dirigeants des communautés autochtones ont échangé leurs expériences et leurs bonnes pratiques afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de résilience.



La Galerie nationale de la **Bosnie-Herzégovine** a lancé une initiative visant à faire usage de l'art pour lutter contre les stéréotypes sociaux de la population rom en collaboration avec une organisation de la société civile. L'événement central est une exposition de Selma Selman, une artiste et militante bosniaque rom qui se consacre à l'autonomisation des filles rom par le biais des arts visuels en leur offrant des bourses pour leur éducation.

Le Forum pour la littérature le langage et la culture de **Mauritanie** a lancé une plateforme digitale dédiée à être un espace pour la culture, les arts et la créativité. En rassemblant les intellectuels, les artistes et les écrivains ainsi que de nombreux types de professionnels des arts et de la culture, le site internet vise également à archiver la littérature mauritanienne.



Les **Tonga** ont dévoilé leur première Politique nationale pour la jeunesse 2021-2025 abordant des sujets comme la santé et le bien-être, l'emploi, la protection sociale et la transmission des valeurs culturelles nationales. Il prévoit également des programmes d'éducation par les pairs pour enrichir les capacités civiques des jeunes par le biais de l'éducation religieuse, culturelle et civique.



Michal Pechardo/Unsplash.com



L'**Espagne** a créé une commission interministérielle pour le développement du statut de l'artiste, afin de construire un cadre législatif adapté aux particularités de la performance artistique. Dirigée par le ministère de la Culture et des Sports, elle comprendra également les ministères des Finances, de l'Éducation et de la Formation professionnelle, du Travail et de l'Économie sociale, de la Présidence, des Relations avec les tribunaux et de la Mémoire démocratique, de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, ainsi que le ministère des Universités.



ChiccoDodifC/Shutterstock.com*

Le ministère de la Culture du **Pérou** a approuvé des directives pour la mise en œuvre du plan de relance des industries culturelles et des arts d'ici à 2030. Élaborées avec l'assistance technique de l'UNESCO au Pérou à l'issue d'un processus participatif avec les travailleurs du secteur artistique, les directives contiennent des dispositions relatives à l'emploi, aux conditions de travail, à l'égalité des sexes, aux droits culturels des populations vulnérables et à la gouvernance locale, entre autres.

En juillet 2021, le ministère de la Culture du **Bélarus** a organisé une réunion du conseil « Sur la mise en œuvre du plan d'action pour le développement de l'art du cirque dans la République du Bélarus » pour discuter des questions liées au développement de l'art du cirque, sur le travail de préparation du programme du cirque biélorusse, l'augmentation de l'efficacité du cirque d'État biélorusse et du cirque d'État de Gomel, ainsi que sur les défis du développement de l'art du cirque amateur.



Rodrigo S Coelho/Shutterstock.com*

Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme du **Viêt-Nam** a commencé à travailler sur des plans et programmes à moyen et long terme pour le système touristique, avec une vision à l'horizon 2045, qui vise un développement durable vers une croissance verte, une harmonie entre le développement et la conservation du tourisme, la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique



Blue Planet Studio/Shutterstock.com*



Tout le monde à bord ! : La culture et l'inclusion sociale



Master1305/Shutterstock.com*

“**N**e laisser personne pour compte»: le mot d'ordre au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait de l'inclusion sociale une clé de voûte du développement. Cet engagement à garantir le développement pour tous est né de la reconnaissance des effets corrosifs des dynamiques d'exclusion sociale dans nos sociétés dont la complexité s'est accentuée notamment face aux changements démographiques et aux migrations. La cible 10.2 du Programme 2030 souligne que l'inclusion de l'ensemble des individus et des groupes, « indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre », constitue un impératif pour la paix, la prospérité et la planète. Pourtant, partout dans le monde, des personnes continuent d'être confrontées à des situations d'exclusion, de discrimination ou de pauvreté chronique, même dans les pays les plus développés. À ce titre, une personne sur cinq a déclaré être victime de discrimination pour au moins un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme. Ce mois-ci, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a appelé à « une solidarité renouvelée entre les peuples et les générations futures » dans son dernier rapport, Notre programme commun, présenté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les dynamiques d'exclusion sociale exercent des conséquences négatives sur l'ensemble des individus de nos sociétés. Cela n'implique pas seulement les populations les plus pauvres ou les plus marginalisées. Pourquoi est-il urgent d'y remédier ? Les conséquences d'une aggravation des inégalités entraîneraient des effets particulièrement néfastes, et pourraient se traduire par un accroissement du mécontentement social, un déclin dans le niveau de confiance publique à l'égard du gouvernement, une augmentation de la criminalité, des maladies, de la dégradation de l'environnement, ou encore une persistance des niveaux de pauvreté. Ces dernières années, la réflexion s'est étayée autour des questions liées à l'inclusion pour notamment considérer que l'égalité va au-delà du montant des revenus et de la richesse des individus et que ces questions impliquent plusieurs dimensions qui se recoupent entre elles. Si les inégalités ont un impact sur le sentiment d'épanouissement et d'estime de soi des individus, les effets du changement climatique et les conflits armés ont eu tendance à amenuiser de nombreux acquis du développement humain des dernières décennies, bouleversant ainsi le tissu social au sein de plusieurs pays et mettant à rude épreuve les pays d'accueil des personnes déplacées.



Si la culture constitue une ressource pour renforcer la cohésion sociale, cette dernière demeure sous-exploitée. Les pratiques, les expressions et les sites culturels représentent des catalyseurs d'inclusion sociale. Depuis toujours, l'accès et la participation à la vie culturelle sont considérés comme des éléments essentiels pour améliorer le bien-être des populations et créer un sentiment d'appartenance et d'identité partagée. La culture est également en mesure d'impulser efficacement une mobilisation des communautés locales, toutes générations confondues, au sein de la vie publique. Le Programme 2030 a ainsi offert un élan nouveau pour stimuler le potentiel de la culture à travers le large spectre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en direction de l'inclusion des groupes marginalisés. Le Programme 2030 a également donné lieu à une plus grande sensibilisation à la diversité culturelle comme une ressource positive pour le développement. L'accélération de la transition numérique et les défis mondiaux communs ont, de concert, renforcé les connexions entre nos sociétés. Ce contexte incite de nombreux pays à reconnaître leur interdépendance lorsqu'il s'agit notamment de créer des conditions favorables pour la construction de sociétés inclusives où une diversité de citoyens et de groupes sociaux deviennent de véritables acteurs de leur développement.

La diversité culturelle : à la genèse du développement

Le vœu d'inclusion sociale est rarement contesté dans son principe. Il est d'ailleurs devenu l'un des préceptes majeurs de l'ensemble des politiques publiques. Pourtant, sa mise en œuvre pratique soulève un certain nombre de complexités et de défis. Les phénomènes mondiaux marqués par des troubles et des conflits politiques et civils, l'ampleur croissante des migrations et l'évolution de la géopolitique, couplés à des modèles variables de croissance économique, ont incité les pays à repenser les notions d'identité, de citoyenneté, de diversité et de pluralisme en vue de faire face à l'aggravation des disparités sociales, et aux épisodes de marginalisation, d'exclusion et d'extrémisme violent. Selon le DAES, l'inclusion sociale est « le processus d'amélioration des conditions de participation des individus et des groupes à la société ».

L'aspiration à une plus grande inclusion sociale apparaît en filigrane de l'ensemble des objectifs du Programme 2030. Elle a, par ailleurs, été considérée comme une priorité absolue lors de la consultation intitulée « Un million de voix : le monde que nous voulons » qui avait précédé son adoption. Outre l'ODD 10 portant sur les inégalités, l'inclusion sociale est mentionnée de manière explicite dans l'ODD 5 qui veille à une autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, dans l'ODD 11 visant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, ainsi que dans l'ODD 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. L'engagement à ne laisser personne pour compte repose également sur le principe qu'il n'existe pas d'approche unique. Selon les Nations Unies, « la création d'une société pour tous relève d'une obligation morale – qui doit refléter les engagements à respecter les droits de l'homme fondamentaux et les principes d'égalité et d'équité ». L'inclusion sociale « doit être prise en compte en tant que fondement d'une prospérité partagée, face à l'exclusion sociale qui est tout simplement trop coûteuse » comme le souligne un rapport de la Banque mondiale de 2013. Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement propose cinq facteurs pour identifier les raisons pour lesquelles sont aujourd'hui considérés les individus comme laissés pour compte : la discrimination, le lieu de résidence, le statut socio-économique, la gouvernance et la vulnérabilité aux chocs.

L'inclusion sociale concerne dans une large mesure les aspects non matériels de la vie d'un individu. La culture peut ainsi se révéler en être un puissant levier. Un constat que de nombreux processus multilatéraux viennent confirmer. À partir du Sommet mondial pour le développement social de 1995, la vision d'une société inclusive comme d'une « société pour tous » est clairement exposée par les gouvernements qui ont reconnu que le manque de participation à la vie culturelle constituait une forme de pauvreté.



La Déclaration du millénaire de 2000 a ensuite affirmé la nécessité de pleinement protéger et promouvoir, dans l'ensemble des pays, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de tous. En 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies ancre fermement la culture dans les processus de développement durable, au sens large, dans sa résolution 66/208 intitulée « Culture et développement ». Cette dernière assure que la culture est un important facteur d'inclusion sociale, ainsi que de lutte contre la pauvreté, de croissance économique et d'engagement de tous dans des initiatives de développement. La création de l'Instance permanente des peuples autochtones en tant qu'organe consultatif des Nations Unies en 2007 a également constitué une avancée majeure en matière d'inclusion sociale et de droits de l'homme.

L'inclusion sociale au moyen de la culture est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 27 stipule que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » L'un des prérequis de la mise en œuvre de cet article est de garantir les conditions nécessaires pour que chacun puisse s'engager dans une réflexion critique et disposer de la possibilité d'interroger, d'informer et d'apporter des idées, sans tenir compte des frontières. Ce droit sera, par la suite, réaffirmé par la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 dont l'article 6 intitulé « Vers une diversité culturelle accessible à tous » que les personnes de toutes cultures doivent être en mesure de « s'exprimer, se faire connaître et avoir un accès égal aux expressions artistiques et aux moyens d'expression et de diffusion ».

**Les personnes de toutes cultures doivent être en mesure de
« s'exprimer, se faire connaître et avoir un accès égal aux
expressions artistiques et aux moyens d'expression et de diffusion »**

Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001

alexskopje/Shutterstock.com*

Si l'on s'intéresse à une vision davantage instrumentaliste, il a également été démontré que l'inclusion sociale à travers une plus grande participation à la vie culturelle exerçait un impact positif sur la société dans son ensemble. Les liens entre la culture et l'inclusion sociale n'étant pas évident à définir, un rapport du DAES de 2016 a, toutefois, relevé que le manque d'engagement dans des activités civiques et culturelles chez certains individus et groupes pouvait avoir de sérieuses implications pour les fondements de la démocratie, tels que la représentation, l'État de droit et la protection des libertés et des droits. En s'appuyant sur des données de l'Enquête mondiale sur les valeurs (World Values Survey, en anglais), le rapport souligne qu'un certain nombre de minorités ethniques de plusieurs pays expriment une confiance nettement moindre dans la police et les tribunaux. Une plus grande participation à la vie culturelle – ou, une plus grande inclusion sociale – augmente, par conséquent, le potentiel de démocratie et de stabilité des sociétés.



Du patrimoine bâti à l'échelle humaine

Les notions de participation, d'inclusion et d'engagement de tous dans les processus de développement ont progressivement gagné du terrain dans l'ensemble des conventions culturelles de l'UNESCO en tant que principes primordiaux. Cela s'est traduit tant en termes d'approche conceptuelle, qui s'est nettement élargie, que de modalités de mise en œuvre des projets et de mécanismes d'élaboration des politiques. À partir des années 1990, la Convention du patrimoine mondial de 1972 de l'UNESCO s'est orientée vers une approche plus englobante des biens du patrimoine mondial, axée sur les personnes. Grâce à l'élargissement des définitions, une reconnaissance de la valeur symbolique de certains sites pour les communautés a dépassé la seule observation des attributs physiques des sites. La catégorie des paysages culturels, développée en 1992, a amorcé un changement de paradigme en reconnaissant les valeurs résultant de l'interaction entre les êtres humains et leur environnement, en particulier celles des communautés autochtones. Cette approche a ainsi facilité l'inscription de sites tels que le parc national d'Uluru-Kata Tjuta (Australie) et de plus de 100 autres biens. Par la suite, une évolution importante vers l'interprétation de la notion d'« authenticité » (une condition préalable à l'inscription de sites culturels au patrimoine mondial), dans le contexte culturel, y compris les attributs d'ordre immatériel des sites du patrimoine, a ouvert la voie à l'inscription de biens tels qu'Aapravasi Ghat (Maurice), dont la valeur est associée aux souvenirs des ouvriers indiens, et le quartier du vieux pont de Mostar (Bosnie-et-Herzégovine), une reconstruction jugée globalement authentique en raison de ses fortes dimensions immatérielles. Le patrimoine matériel et immatériel des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO « constitue également une ressource essentielle pour améliorer l'habitabilité des zones urbaines et favoriser le développement économique et la cohésion sociale dans un environnement mondial en mutation », comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO de 2011 concernant le paysage urbain historique. En outre, au niveau opérationnel, on reconnaît davantage que les efforts de conservation de nombreux sites confrontés au tourisme de masse, ou à des dynamiques de gentrification, ne peuvent être menés à bien sans l'implication des communautés locales.



Chiang Mai (Thaïlande), Ville créative d'artisanat et des arts populaires de l'UNESCO
Justzshutter/Shutterstock.com*



L'inclusion des communautés constitue l'un des concepts fondateurs de la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Élaborée lors d'un regain d'intérêt en faveur de la protection de la diversité culturelle et des savoirs traditionnels des groupes minoritaires et des peuples autochtones face aux forces de la mondialisation, cette convention est axée sur les détenteurs et les praticiens du patrimoine vivant, qu'il s'agisse de communautés, de groupes ou d'individus. Le patrimoine vivant contribue à la cohésion sociale en encourageant un sentiment d'identité et de responsabilité qui permet aux individus de se sentir membres d'une ou de plusieurs communautés, et acteurs de la société dans son ensemble. La Convention de 2003 s'appuie fortement sur la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pour renforcer les efforts d'identification et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le projet de l'UNESCO de visualisation interactive « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel » révèle qu'il existe de nombreux liens entre le patrimoine culturel immatériel et l'ODD 10. Le Bureau hors Siège de l'UNESCO à Montevideo a récemment publié « PCI – Inclusion sociale », un outil méthodologique destiné à améliorer la gestion du patrimoine culturel immatériel à travers l'analyse des conditions de durabilité, de participation et de non-exclusion dans plusieurs contextes de sauvegarde du patrimoine. La Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles encourage, quant à elle, les décideurs politiques à considérer la diversité culturelle comme une clé de voûte du développement, et favorise l'élaboration de politiques non discriminatoires. Elle contribue également à l'inclusion sociale et aux libertés fondamentales, en appelant les États membres à améliorer le statut de l'artiste et renforcer la liberté d'expression.

Les Conventions de 2003 et 2005 ont toutes deux marqué un changement de paradigme vers une plus grande prise de conscience de l'importance d'associer le concours des bénéficiaires aux mécanismes développés par les conventions, notamment à travers des processus participatifs et une mobilisation d'une large diversité de voix. La Convention de 2005 est particulièrement engagée en faveur de la reconnaissance de la société civile comme vecteur fondamental d'inclusion d'une pluralité d'acteurs. Cette dernière place l'élaboration participative des politiques culturelles au cœur de ses préoccupations tant au niveau international qu'au niveau national, ce qui reflète une contribution directe à la réalisation de la cible 16.7 des ODD. La Convention de 2005 déploie d'importants efforts en vue d'encourager et fournir un appui aux États Parties pour la mise en place de consultations auprès de la société civile tant pour la conception que l'examen des politiques. Ce travail est reflété dans les rapports périodiques quadriennaux produits par la Convention. En réponse à la pandémie de COVID-19, qui a considérablement exacerbé les fragilités du secteur culturel et ses professionnels, l'UNESCO a lancé le mouvement ResiliArt afin d'ouvrir un nouvel espace de dialogue entre les gouvernements et la société civile.

Au regard de ces évolutions conceptuelles et opérationnelles, l'UNESCO a développé une série d'outils permettant aux États membres d'évaluer la contribution de la culture à la l'inclusion sociale, en vue d'orienter la conception des politiques. Un volume de 2012 du Manuel du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles propose un cadre spécifique pour mesurer la participation culturelle. Plus récemment, l'inclusion sociale figure comme l'une des quatre dimensions du cadre des Indicateurs Culture|2030 publié par l'UNESCO en 2019 pour mettre en exergue les liens entre ses conventions culturelles et la mise en œuvre des ODD. Des indicateurs spécifiques ont été identifiés pour évaluer la contribution de la culture, au sens large, à la cohésion sociale, la liberté artistique, l'accès à la culture, la participation culturelle et les processus participatifs. Au niveau national, des pays, tels que la République de Corée, ont également élaboré des cadres nationaux d'évaluation de l'impact de la culture.



La culture : un moteur du pluralisme

La formulation de définitions plus englobantes et inclusives du patrimoine ou de la créativité ne relève pas seulement d'une question académique. Celle-ci est essentielle pour concevoir des politiques culturelles en direction d'une plus grande justice sociale. Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la participation culturelle était avant tout considérée comme liée aux « arts ». La plupart des pays développés l'assimilaient à des visites de musées, de galeries ou encore à la participation à des spectacles. La réflexion autour d'une « haute culture » s'est progressivement orientée vers une démocratisation de la culture par le biais des institutions nationales vers de nombreuses activités informelles ou traditionnelles. Cette inflexion a renforcé la notion de participation culturelle comme levier d'inclusion sociale et composante essentielle d'une société démocratique dynamique, propice aux valeurs de tolérance et de confiance. Les États, en particulier en Europe occidentale et en Afrique, font de plus en plus souvent état d'une planification nationale du développement durable qui tire le plein potentiel du secteur culturel et créatif pour stimuler les transformations sociétales, notamment dans le champ de l'inclusion sociale. Les pays s'appuient notamment sur la culture pour renforcer l'identité et la cohésion sociale des populations, lutter contre les inégalités et donner des moyens d'action aux groupes et minorités vulnérables. L'inclusion sociale peut ainsi constituer un objectif pour de nombreuses politiques publiques, mais il existe également quelques domaines politiques clés pour lesquels la culture pourrait être mise à profit pour gagner en efficacité.

Assurer l'accès de tous aux équipements culturels contribue à la vitalité sociale et économique de nos sociétés. Lieux de transmission culturelle, de dialogue interculturel, d'apprentissage, de débat et de formation, les musées sont notamment en mesure de « promouvoir l'inclusion sociale des populations vulnérables » comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société. Le récent forum de haut niveau de l'UNESCO sur les musées a également souligné le rôle des musées comme piliers essentiels de nos sociétés et lieux fondamentaux de partage et de dialogue. Un nombre croissant de pays renforcent leur investissement dans les infrastructures culturelles afin d'encourager des approches inclusives de la diversité culturelle. Ce n'est pas seulement l'étendue des infrastructures physiques qui compte pour promouvoir l'inclusion sociale, mais également les approches et interprétations que nous en proposons. À titre d'exemple, les musées consacrés au génocide au Rwanda ou au Cambodge prennent appui sur la culture en faveur de la réconciliation à travers des expositions destinées à une meilleure compréhension par les populations et communautés des pages sombres de leur passé. Dans le même esprit, le musée et parc national Aïnu, récemment inauguré au Japon, fait un focus sur la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel du peuple autochtone Aïnu, tels que sa langue, ses valeurs spirituelles, ses danses traditionnelles et ses pratiques artisanales.



Hutte traditionnelle du peuple autochtone Aïnu du Japon. Nonchanon/Shutterstock.com*





À L'HORIZON

Certains pays ont l'ambition d'étendre les infrastructures culturelles au-delà des centres urbains, notamment dans les zones rurales ou les périphéries urbaines. C'est le cas notamment des pays en Asie centrale où le secteur culturel se développe à travers de vastes zones grâce à des institutions culturelles et de loisirs dont beaucoup contribuent à préserver le patrimoine immatériel des communautés y habitant. À titre d'exemple, le Programme national sur le nouveau développement rural du Viêt Nam cible notamment les zones rurales par le biais du développement d'infrastructures culturelles et d'activités culturelles en direction des communautés. Au Mali, un vaste réseau de musées communautaires a été développé, et en Égypte et en Iraq, des bibliothèques et des librairies mobiles sillonnent les zones reculées pour assurer un accès à la littérature auprès des communautés. Dans le même esprit, à Darling, en Afrique du Sud, le festival annuel Voorkamerfees (« Festival dans votre salon ») investit, le temps du festival, le salon des habitations des populations les plus pauvres, auxquels sont reversés les bénéfices économiques de l'accueil des spectacles afin qu'ils ne reviennent pas essentiellement aux infrastructures urbaines construites à cet effet.

Les musées et les centres d'information sur le patrimoine font de l'accessibilité et du développement des publics des axes d'action prioritaires. Des études ont montré que les musées accusent généralement d'un retard par rapport à d'autres institutions en ce qui concerne l'accueil des personnes en situation de handicap, telles que les personnes en fauteuil roulant, les malvoyants et les malentendants. Pour faire face à ce déficit, l'initiative tunisienne « Musées pour tous » a permis de mettre en place des équipements nécessaires dans deux musées pour l'accueil des malvoyants. En Bulgarie, une stratégie nationale a été déployée pour encourager les programmes d'éducation artistique en direction des enfants à besoins spécifiques. Par ailleurs, le coût élevé de la billetterie peut également constituer un obstacle à la participation de certaines populations. Ce constat a notamment été réalisé en Slovaquie où un programme, mis au point par le ministère de la Culture, permet de distribuer des bons culturels aux élèves des écoles pour leur permettre d'accéder à une série d'activités culturelles, dont des visites de musée, de galerie ou des représentations de théâtre. En outre, les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités pour améliorer l'accessibilité aux collections des musées. Au Brésil, l'exposition « Les premiers Brésiliens » sur la culture autochtone proposée par le musée national a été vue par quelque 250 000 personnes.





Les espaces publics sont caractérisés par une dimension aussi bien sociale que culturelle et sont susceptibles de consolider les systèmes et processus d'inclusion sociale. Ce constat est particulièrement éloquent tant les villes attirent un nombre croissant de résidents du monde entier. Dans les zones urbaines, les espaces publics à l'usage des habitants et des visiteurs occupent environ la moitié du territoire, à l'exception des villes densément peuplées. Comme le souligne la publication de l'UNESCO de 2016 intitulée Culture : Futur urbain, l'utilisation démocratique de l'espace public comme bien commun permet aux expressions culturelles d'investir cet espace – notamment à travers des œuvres d'art publiques, du théâtre de rue ou des carnivals – pour permettre de renforcer les interactions sociales, ouvrir des espaces de dialogue et se familiariser avec d'autres cultures. Toutefois, on dénombre près d'un milliard de personnes vivant dans des quartiers informels où l'on déplore un manque de services de base, ainsi que d'espaces publics ouverts à proximité.

Le niveau local, ou d'autres niveaux infranationaux, détermine dans une large mesure la disponibilité des ressources culturelles et le développement d'initiatives spécifiques pour l'exercice effectif des droits culturels. À titre d'exemple, le Parc culturel de Valparaíso, au Chili, qui était autrefois une prison publique, est aujourd'hui un centre culturel pour la danse, la musique, le théâtre et le cirque, contribuant à promouvoir le dialogue au sein des communautés et encourager les pratiques culturelles locales par le biais de foires et de théâtre de rue. Les villes rivalisent d'innovation pour développement des initiatives axées sur l'inclusion, comme à Buenos Aires, en Argentine, où la mise en place d'activités culturelles permettent de réduire la stigmatisation sociale des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.



Soutenir la vitalité de la société civile à travers une diversité de voix

La promotion de la diversité des expressions culturelles crée des conditions propices à la cohésion sociale. La libre expression des cultures à travers les valeurs, croyances, convictions, langues, connaissances, arts, institutions et modes de vie, permet aux populations de manifester leur humanité, leur vision du monde et leur patrimoine culturel. Une publication du Conseil de l'Europe de 2016 souligne que « les sociétés diversifiées où les individus conservent leur propre identité ne sont pas nécessairement moins inclusives ou moins solidaires ». En outre, « la participation culturelle ainsi que des formes spécifiques d'activité culturelle – notamment les expressions artistiques, les contenus créatifs en ligne ou encore les formes de participation passive – sont en effet fortement associées aux notions de confiance, de tolérance et aux dimensions connexes d'une société inclusive ». Dans le même esprit, la Convention de 2003 soutient des projets visant à élargir la cohésion sociale par la sauvegarde de pratiques culturelles des communautés marginalisées.

La culture constitue un levier incontestable pour favoriser l'inclusion des populations migrantes. Une publication de l'UNESCO de 2012 intitulée « L'inclusion des migrants dans les villes », publiée avec ONU-Habitat, préconise l'inclusion des migrants au moyen de l'organisation de débats interculturels ou encore d'expositions dans des galeries urbaines et des lieux ouverts aux artistes immigrés. À titre d'exemple, à Istanbul, en Turquie, un festival international du film sur la migration se tient annuellement pour mettre en lumière l'histoire des migrations, commune à l'histoire de l'ensemble des pays. Certaines initiatives, notamment menées par des organisations de la société civile, comme le Refugee Food Festival en France, favorisent l'inclusion sociale d'une population stigmatisée à travers le partage de traditions culinaires qui, plus largement, permet de resserrer les liens au sein des communautés. Comme d'autres pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes où les questions liées aux migrations relèvent d'une préoccupation politique, le Pérou en collaboration avec l'UNESCO et l'Organisation internationale pour les migrations ont récemment lancé un projet visant à renforcer l'intégration socio-économique des migrants et des réfugiés dans la ville d'Arequipa au moyen des arts et des industries culturelles.





Les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap comptent parmi les groupes particulièrement exposés à des situations de discrimination. La Plateforme de suivi des politiques de l'UNESCO relèvent plusieurs initiatives de pays œuvrant à favoriser leur inclusion sociale par le biais de la culture. Parmi ces exemples, on peut citer le plan d'action de la Norvège pour l'inclusion et la représentation dans les films, le festival culturel pour les personnes en situation de handicap en Éthiopie, ou encore le programme du Panama de promotion de la culture de la communauté afro-darienita. Par ailleurs, l'initiative Art-Lab de l'UNESCO, développée en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), encourage l'organisation d'interventions artistiques auprès de populations à risque, mettant ainsi en pratique les notions de droits culturels et de justice pour l'inclusion sociale. Une série de projets pilotes sous la bannière d'Art-Lab a également été initiée au Cameroun en juillet 2021 en vue d'intégrer la pratique artistique dans les politiques des ministères des affaires sociales, ainsi que des opérateurs humanitaires et de développement.

Les industries culturelles et créatives constituent également des sources d'autonomisation économique des groupes marginalisés. À titre d'exemple, la ville de Rasht, en Iran (Ville créative d'artisanat et des arts populaires de l'UNESCO) a créé un centre d'artisanat destiné à autonomiser les femmes entrepreneures du secteur culturel. La Barbade a, quant à elle, lancé un projet visant à former les jeunes non scolarisés aux industries de l'audiovisuel et des médias. Dans le cadre de la Convention de 2005 de l'UNESCO, le Fonds international pour la diversité culturelle veille à fournir un appui à des projets culturels mis au point dans des pays en développement, qui portent sur le soutien d'usines de création culturelle en direction de femmes en Uruguay ou encore sur des programmes de renforcement des capacités entrepreneuriales destinés aux musiciens de la communauté San de Namibie.



Dévier les pièges de l'exclusion sociale

L'existence de barrières culturelles est susceptible de complexifier pour un certain nombre d'individus et de communautés l'accès aux services publics. Cela concerne notamment la barrière de la langue ou encore l'impact négatif de l'enracinement des stéréotypes. Au même titre que les dispositifs mis en place pour fournir les services – tels que la traduction et les attitudes non discriminatoires – la conception technique des services demeure également essentielles. Il existe une pratique croissante axée sur les « compétences interculturelles » chez les prestataires de services. Cette dernière est particulièrement avancée dans les secteurs de la santé et du travail du champ social ou encore de l'éducation non formelle. L'UNESCO a développé une série de sessions de formation basées sur les Cercles d'histoires, une méthodologie participative et dynamique visant à renforcer les compétences interculturelles dans un espace d'équité et de respect. Cette méthodologie d'acquisition de compétences interculturelles permet aux travailleurs de première ligne d'acquérir les compétences socio-émotionnelles nécessaires pour interagir au-delà des différences culturelles, que ce soit au sein d'une société (différences liées à l'âge, au sexe, à la religion, au statut socio-économique, à l'affiliation politique, à l'origine ethnique, etc.). Une série de Master Class contre le racisme et les discriminations, lancée par l'UNESCO en 2019, a également pour objectif d'encourager les étudiants à devenir des « champions de la jeunesse » dans leurs propres écoles et communautés et à sensibiliser le public à la manière de déconstruire les mécanismes qui sous-tendent le racisme et les discriminations, et de favoriser la compréhension mutuelle.



À l'ère de la mobilité, les municipalités sont souvent aux avant-postes pour répondre aux besoins et aux droits d'une population croissante et diversifiée. L'UNESCO a contribué, avec d'autres agences des Nations Unies, à la réflexion et la rédaction d'un document d'orientation portant sur la construction de communautés inclusives et équitables, en cohérence avec le Programme 2030 et les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés.



Dans le même esprit, la [Coalition internationale des villes inclusives et durables](#) (ICCAR) – lancée par l'UNESCO en 2004 – appuie les efforts de quelque 500 villes au sein de sept coalitions régionales et nationales de villes en faveur d'un développement urbain inclusif, exempt de toute forme de discrimination. Les Villes créatives de l'UNESCO mobilisent, elles aussi, leurs forces vives pour façonner des politiques publiques urbaines adaptées aux besoins de la population. À [Bandung](#), en Indonésie, la méthodologie du « design thinking » a porté ses fruits dans l'élaboration de consultations participatives.



Tout comme les compétences culturelles, les dispositifs institutionnels sont en mesure de faciliter l'accès aux services publics et leur prestation. En Nouvelle-Zélande, la prestation de services, notamment de soins de santé, est confiée à des organisations maories qui fournissent des services en langue maorie et répondant aux besoins de santé de la communauté et à la kaupapa (philosophie) maorie. En outre, dans le monde entier, la politique linguistique constitue un facteur important des dynamiques d'exclusion ou d'inclusion. À Singapour, on dénombre quatre langues officielles, ce qui facilite l'accès aux services publics. Au Pérou, un réseau de traducteurs a été déployé dans l'ensemble du pays pour garantir que les locuteurs de langues autochtones puissent avoir accès aux services publics. La langue dans les systèmes d'éducation a, par ailleurs, été identifiée dans le [Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020](#) comme étant essentielle pour soutenir les résultats d'apprentissage ainsi que l'inclusion sociale. La [Décennie d'action pour les langues autochtones 2022-2032](#) met en lumière la nécessité de promouvoir et protéger le droit humain à la langue au sein des peuples autochtones.





Ne laisser personne pour compte : la dernière ligne droite

L'inclusion sociale par la culture relève d'une question de droits humains et constitue un choix pragmatique des politiques publiques. La participation à des activités politiques, civiques et culturelles représente une part importante de la vie sociale. Elle est cruciale pour promouvoir des sociétés démocratiques qui sont, par définition, plus stables et plus prospères. L'inclusion sociale ne doit pas être considérée comme une menace pour le gouvernement central ou la centralité des valeurs nationales. La culture peut être l'une des causes sous-jacentes de l'exclusion sociale qui empiète sur la capacité de chaque individu à travailler, vivre et accéder aux services de base de manière équitable. L'ambition d'inclusion sociale commence par la reconnaissance égale des groupes par le biais notamment de lois contre les discriminations et de leur application effective – un exercice qui invite à plonger dans les différences culturelles – ainsi que par la création d'institutions culturelles et sociales plus inclusives. L'éducation est également essentielle pour faire progresser l'inclusion et la citoyenneté mondiale dans nos sociétés diverses et multiculturelles. L'inclusion sociale passe également par la suppression des obstacles à la pleine participation à la vie publique et à l'accès aux services publics.

Tirer le plein potentiel du secteur culturel et créatif au service de l'inclusion sociale apparaît comme stratégique pour lutter contre l'exclusion. Un point de départ serait d'identifier des actions ciblées visant à améliorer les infrastructures culturelles, ouvrir des espaces de dialogue interculturel, créer des opportunités d'expression culturelle et responsabiliser les individus et les groupes par le biais des arts notamment de l'artisanat. Cependant, la culture – y compris les attitudes – doit être ancrée dans le large spectre des politiques publiques, ce qui signifie que les gouvernements devront veiller à éviter les cloisonnements habituels. Les villes jouent un rôle particulièrement crucial dans la promotion de la diversité et de l'inclusion, notamment à travers leurs interventions ciblant les groupes les plus défavorisés, tels que les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, les jeunes, les migrants et les réfugiés, les femmes et les filles vulnérables et les personnes âgées. Dans un monde caractérisé par une urbanisation galopante, c'est dans les villes qu'émergent certains des plus grands défis de nos sociétés – des inégalités croissantes à la pauvreté et à la discrimination sous toutes ses formes – et c'est également dans les villes qu'il nous faut les relever. Centres de migration, de diversité et de connectivité, les villes sont également des lieux d'innovation, d'échange, d'apprentissage, de dialogue et de coopération, et sont, par conséquent, les espaces propices où des solutions créatives aux défis contemporains pourront être trouvées.

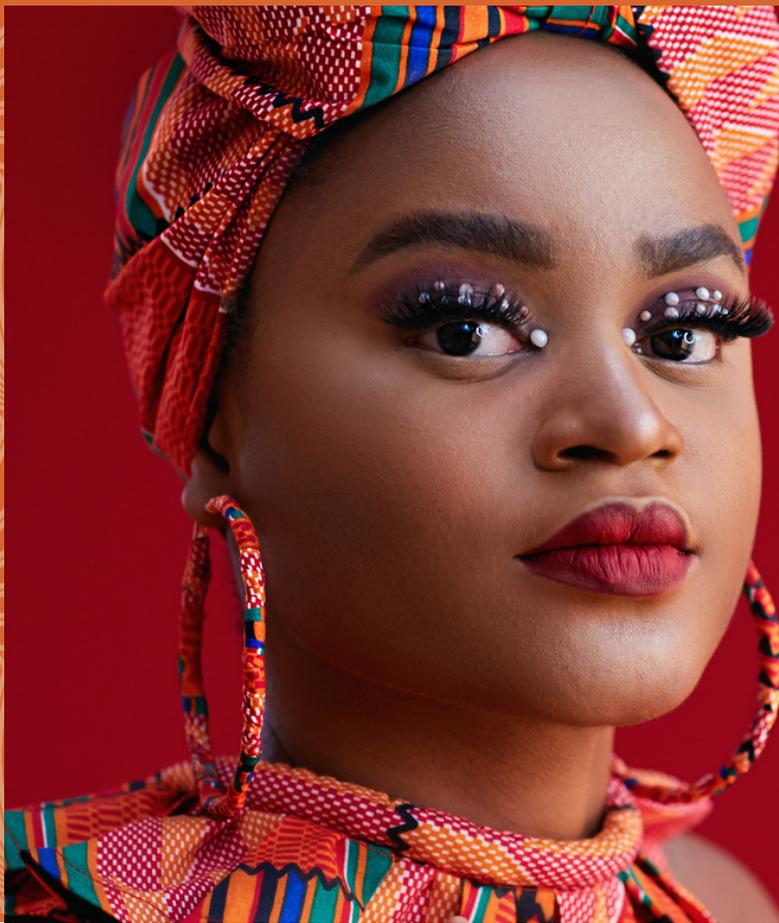
Il est essentiel de donner des moyens d'action aux laissés-pour-compte : Les individus et les groupes exclus des processus politiques ne disposent souvent que d'une voix et d'un pouvoir limités pour influencer sur les attitudes, les normes, les institutions et les politiques qui sont à l'origine de l'exclusion sociale. La société civile doit jouer un rôle dans la conception et le suivi des politiques afin de disposer de systèmes de gouvernance informés, transparents et participatifs. Cette inflexion pourrait permettre aux politiques publiques et aux mesures culturelles de refléter et répondre aux besoins des populations dans leur diversité. Les institutions multilatérales ont également la responsabilité de s'engager auprès des différents segments de la société pour rappeler aux États, et aussi les encourager, à développer des politiques propices à la promotion du pluralisme. L'UNESCO reste pleinement engagée dans la défense des idéaux sur lesquels l'Organisation est fondée, du droit à l'éducation et du droit à la science, au droit à la diversité culturelle et au droit à la liberté d'expression.



À l'avenir, l'impératif d'inclusion sociale devrait réorienter les paradigmes des politiques publiques vers des modèles plus équitables et inclusifs, en cohérence avec l'ambition au cœur du Programme 2030. La culture est un vecteur de cette transformation nécessaire. Cette ambition globale était l'une des pierres angulaires de la déclaration ministérielle du G20 sur la culture, qui exposait une vision pour une croissance plus durable et inclusive. Ce point crucial sera également au cœur des discussions politiques lors de la prochaine Conférence mondiale sur les politiques culturelles de l'UNESCO – Mondiacult 2022, qui se tiendra en septembre 2022. La lutte contre l'exclusion sociale est également l'une des trois priorités thématiques identifiée de la nouvelle plateforme inter-agences sur la culture pour le développement durable, lancée en mai 2021 par l'UNESCO avec 36 agences partenaires pour fédérer les efforts de coopération internationale, notamment à travers la création d'emplois, la formation et la transformation numérique inclusive.

Aujourd'hui, les sociétés multiculturelles appellent à davantage d'investissements toujours plus actifs, d'un leadership éclairé, de valeurs éducatives solides, de recherches approfondies en matière d'innovation sociale et d'un monde médiatique progressiste afin de garantir l'efficacité de l'inclusion sociale. L'inclusion sociale exige une volonté et un engagement politiques pour renforcer la capacité de vivre ensemble avec nos différences – de sexe, de race, de langue, de religion ou de culture – tout en favorisant le respect universel de la justice et des droits de l'homme dont dépend cette coexistence. Aucun des défis multiformes et complexes de notre époque ne peut être relevé efficacement sans inclusion. Tel est le message retentissant du Programme 2030 et de son engagement à « ne laisser personne pour compte ». Les mesures visant à lutter contre la fragmentation des sociétés et à s'engager activement à promouvoir l'inclusion sociale doivent être ancrées dans les droits de l'homme et l'égalité des sexes, tout en favorisant l'ouverture d'esprit, l'empathie et les valeurs partagées. C'est la pierre angulaire du travail normatif et opérationnel de l'UNESCO dont l'ambition est de faire progresser les notions de respect, de protection et de réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Comme le stipule clairement la Déclaration sur la diversité culturelle de 2001, « les politiques d'inclusion et de participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix ».





Olesia Bilkei/Shutterstock.com*

Le 21 septembre 2021, l'UNESCO, l'Union africaine (UA) et le gouvernement angolais ont organisé une conférence de presse pour annoncer le lancement de la 2e édition de la Biennale de Luanda - « Forum panafricain pour la culture de la paix », qui doit avoir lieu en novembre. Le programme de cinq jours sera axé sur quatre points majeurs : Dialogue intergénérationnel des leaders et des jeunes ; Forums thématiques et des meilleures pratiques ; Lancement de l'Alliance des partenaires pour une culture de la paix ; Festival des cultures.



En août, les 20 États membres de l'Organisation africaine régionale de la propriété intellectuelle (ARIPO) ont adopté un protocole sur l'enregistrement volontaire du droit d'auteur et des droits connexes. Ce protocole vise à combler les lacunes dans les droits accordés aux auteurs et aux propriétaires d'œuvres littéraires, musicales et artistiques sur le continent. Les États membres espèrent que le renforcement des protections du droit d'auteur facilitera la commercialisation, stimulera la créativité, élargira les marchés et attirera les investissements étrangers directs.



ÉTATS ARABES



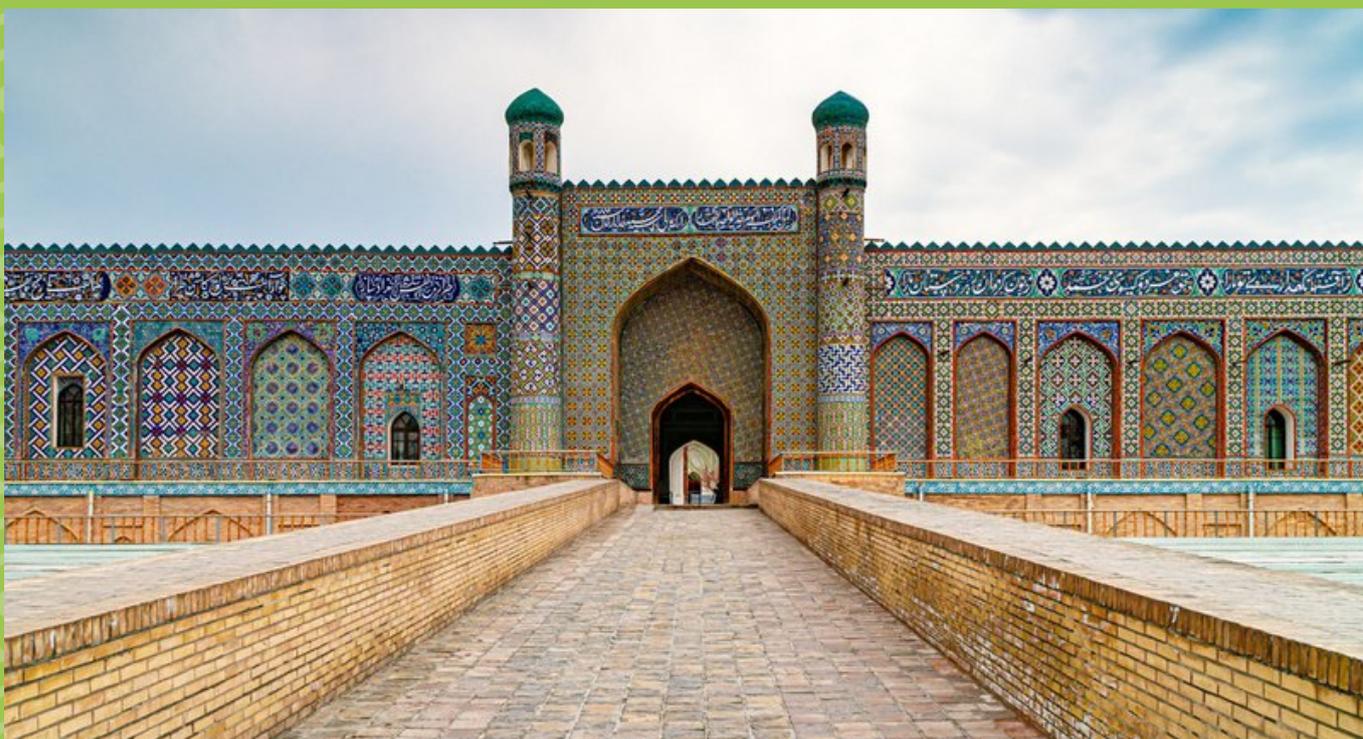
Vector1st/Shutterstock.com*



À l'occasion de la deuxième Journée du patrimoine mondial islamique, le 25 septembre, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) a appelé les parties prenantes à intensifier leurs efforts en faveur du patrimoine matériel et immatériel, notamment en ce qui concerne la diffusion et la préservation de ce patrimoine, ainsi que l'exploitation de technologies telles que l'intelligence artificielle pour sa sauvegarde et son accessibilité. La Journée du patrimoine mondial islamique s'inscrit dans une stratégie plus large de l'ICESCO qui adopte une vision plus globale de la préservation du patrimoine du monde islamique.

Le dialogue régional arabe en ligne sur la Lutte contre le trafic illicite des biens culturels s'est tenu le 6 septembre. Organisée par l'UNESCO et le ministère des Affaires étrangères d'Égypte, la réunion du Dialogue arabe s'est tenue dans le cadre des commémorations mondiales du 50ème anniversaire de la Convention de 1970 afin de faire le bilan de cinq décennies de lutte contre le trafic illicite des biens culturels. L'insécurité dans la région rend ce problème particulièrement complexe et les 50 participants ont notamment souligné la nécessité d'une formation spéciale sur l'évacuation d'urgence des collections des musées. La réunion a également permis d'identifier plusieurs autres besoins, actions et priorités pour l'avenir et a permis d'appuyer les réflexions d'une conférence internationale organisée par l'UNESCO le 14 septembre 2021.

L'organisation de la société civile régionale al Mawred a annoncé 12 alliances sélectionnées pour participer à une initiative visant à renforcer les entités culturelles qui cherchent à établir des collaborations. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme All-Around Culture qui vise à favoriser un écosystème culturel dynamique et environnement propice à l'inclusion sociale et économique des jeunes dans sept pays de la région arabe, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine, la Tunisie et les communautés libyennes et syriennes de ces pays.



Le palais de Khudayar Khan, connu sous le nom de « Perle de Kokand », était le palais du dernier souverain du khanat de Kokand, Khudayar Khan
[eranicle/Shutterstock.com](https://www.shutterstock.com/eranicle/Shutterstock.com)

Les ministres du Tourisme du Conseil Turc ont convenu, au cours d'une réunion le 24 juin dernier, de lancer le projet de la « capitale mondiale du tourisme turc » afin de promouvoir le tourisme dans la région, la ville de Kokand, en Ouzbékistan, étant désignée pour la première année. Les ministres ont également convenu de veiller à travailler sur les détails du projet « TabarrukZiyorat » ou « Voyages de pèlerinage » et ont exprimé leur volonté d'associer les lieux saints de leurs pays respectifs à ce projet. Les parties ont, en outre, convenu de préparer la « Carte touristique du monde turc » pour répertorier les principales destinations historiques, culturelles et touristiques du monde turc, qui sera le projet de référence pour déterminer les principales destinations touristiques dans les États membres.

Lors de la Conférence annuelle du comité pour la culture et l'information de l'Association des nations d'Asie et du Sud-est (ANASE), les membres ont approuvé de nouveaux projets culturels, notamment un projet de Festival d'arts de l'ASEAN à l'EXPO 2020 de Dubaï sera mis en place en 2021. La réunion, qui s'est tenue le 8 septembre sous la Présidence de la Thaïlande, portera sur le thème de la « Diversité et l'innovation : vers un futur durable pour l'ANASE ». Les participants ont discuté des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan directeur sur la connectivité de l'ANASE à l'horizon 2025, qui repose sur plusieurs piliers, dont les secteurs de la culture et de l'information.

Les membres de la réunion ministérielle de la jeunesse de l'ANASE ont lancé la publication intitulée « Comprendre comment les jeunes perçoivent l'ANASE : sensibilisation, valeurs et identité » le 30 août dernier, au sein de laquelle la culture a émergé comme un thème. L'autonomisation de la jeunesse est une priorité régionale et une aspiration afin de renforcer la coopération, particulièrement soutenue par la Déclaration sur la culture de la prévention (CoP) pour une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse, qui a été adoptée lors du 31e sommet de l'ASEAN en 2017.





Adolescent au temple grec antique d'Agrigente, en Sicile, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Tuzemka/Shutterstock.com*



La Commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen a présenté un avis - un acte non contraignant comprenant une évaluation et des actions possibles - sur un plan d'action en matière de propriété intellectuelle visant à soutenir la relance et la résilience de l'UE. Le texte souligne le besoin de renforcer la protection juridique des actifs immatériels et des industries à forte intensité de propriété intellectuelle. Il invite également les États membres à soutenir les établissements d'enseignement et les institutions chargées du patrimoine culturel afin de les aider à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la numérisation. Il mentionne également l'importance des produits artisanaux et industriels traditionnels pour l'identité et le savoir-faire culturels de l'Europe, ainsi que des plateformes de vidéo à la demande non européennes.



Le Conseil européen a lancé une compétition des jeunes acteurs du patrimoine européen destinée aux enfants et jeunes de ses 27 États membres pour encourager l'exploration, la découverte et l'expression de leur patrimoine. La compétition est organisée dans le cadre des Journées européennes du patrimoine - la plus grande célébration d'événements culturels en Europe - et se terminera par une exposition spéciale au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le Comité du Conseil nordique pour la connaissance et la culture a décidé de renforcer l'enseignement nordique dans les écoles à travers une nouvelle proposition de suivi et d'actualisation des objectifs de la « Déclaration sur la politique linguistique nordique » de 2006. Les représentants du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède, des Îles Féroé, du Groenland et d'Åland ont tenu compte des conclusions selon lesquelles deux personnes sur trois âgées de 16 à 25 ans estiment que la compréhension des langues est un élément important de la communauté nordique. Plus spécifiquement, le Comité a souligné que l'étude des langues nordiques est fondamentale pour la compréhension des défis climatiques du développement durable.



Mike Herna/Shutterstock.com*



Les ministres de la Culture de l'Alliance du Pacifique - composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou - en tant qu'entités représentatives en charge du travail, de l'éducation, et des statistiques des quatre pays, se sont rencontrés en août pour faire progresser l'élaboration d'un cadre commun de qualifications visant à promouvoir la reconnaissance et la circulation des arts, du patrimoine culturel et des créations fonctionnelles dans la région. La prochaine étape consiste à identifier les marchés existants dans le secteur des arts et de la culture.

Le Système ibéro-américain de réseaux des bibliothèques nationales (SIRBI) a été officiellement lancé comme un espace de dialogue, d'échange et de coopération. Le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (Cerlalc) - un centre de catégorie II de l'UNESCO - et les responsables nationaux des bibliothèques de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, d'Argentine, du Costa Rica, de l'Équateur, d'El Salvador, d'Espagne, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou et du Panama ont lancé le réseau le 21 juillet.

Le manuel ibéro-américain des droits intellectuels dans le secteur de la musique a été lancé dans le cadre du programme « Ibermúsicas » du Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB). Ce manuel vise à fournir un contenu pédagogique systématisé à propos de la propriété intellectuelle pour les personnes ayant une activité musicale. L'élaboration de ce manuel était un projet spécial promu par l'Argentine par l'intermédiaire de son Institut national de la musique et du ministère de la Culture.



L'INCLUSION SOCIALE DANS LES EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

Dans leurs Examens nationaux volontaires (ENV) soumis à l'ONU pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, plusieurs États membres attestent du pouvoir de la culture pour renforcer l'inclusion sociale. Qu'il s'agisse des valeurs culturelles et des droits culturels pour favoriser la cohésion sociale, ou de la gouvernance inclusive pour gérer les ressources culturelles, les ENV démontrent les liens étroits entre la culture et l'inclusion sociale. Certains pays font état de politiques innovantes pour renforcer les infrastructures culturelles - notamment par le biais des technologies numériques - ou le secteur créatif pour l'autonomisation des groupes marginalisés. Enfin, la culture est également un levier pour garantir des systèmes d'éducation équitables et inclusifs, alors que l'éducation peut également s'attaquer aux préjugés fondés sur les différences culturelles.



VALEURS ET DROITS NATIONAUX COMME PILIERS DE POLITIQUES INCLUSIVES

Le **Samoa** soulignent que leur culture et leur tradition fa'a ont marqué la vision de développement durable sur le long terme du pays, intitulée « Amélioration de la qualité de vie pour tous » (Improved Quality of Life for All, en anglais), qui s'engage à ne pas faire de laissés-pour-compte, tout en respectant et en protégeant ses ressources terrestres et océaniques. Les valeurs nationales du **Brunei Darussalam** sont axées sur l'inclusion sociale l'harmonie, le respect des aînés et le rôle central de la famille. Ces valeurs sont perceptibles à travers les événements culturels du pays, comme les festivités ou les célébrations culturelles. Au **Libéria**, les minorités jouissent des mêmes droits que les membres des autres communautés, et elles sont toutes autorisées à pratiquer leur culture et à professer leur religion. En outre, **la Norvège** cite le livre blanc de sa loi sur les minorités nationales comme une politique globale qui reconnaît officiellement les droits des minorités et renforce leur langue, leur culture et leur position dans la société norvégienne.



Volha Werasen/Shutterstock.com*





DES POLITIQUES PUBLIQUES INCLUSIVES POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La gouvernance territoriale inclusive avec les quatre communautés autochtones de la région de Mosquitia fait l'objet d'une initiative au **Honduras**, à travers une approche fondée sur les droits de l'homme. Le **Paraguay** cite également des modèles innovants d'investissement public dans la gestion et la gouvernance durables des ressources naturelles des communautés autochtones, qui visent à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi qu'à améliorer les résultats en matière de santé. La lutte contre les taux de mortalité maternelle au sein des communautés autochtones grâce à l'adaptation interculturelle de la prestation des services de santé est citée par la **Colombie** dans son ENV.



SALMONNEGRO-STOCK/Shutterstock.com*

LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES POUR L'INCLUSION

Saint-Marin mentionne la création d'un musée proposant des dispositifs tactiles en plein air «Tactilia », dans le cadre de son projet « Saint-Marin pour tous », qui favorise l'accessibilité du patrimoine artistique et culturel aux personnes âgées et à celles dont les capacités motrices et sensorielles sont réduites. L'infrastructure numérique est également citée par les États membres comme un outil permettant une plus grande participation au discours social. Par exemple, **Cuba** mentionne le rôle de son service public de télévision, de radio et d'autres moyens de communication de masse dans les efforts visant à promouvoir l'accès de tous à l'information, à la culture et à la création artistique. Grâce à son portail numérique « Kulturpool » pour le patrimoine culturel, qui documente 983 000 objets, **l'Autriche** vise à élargir l'accès à la culture pour tous. Parallèlement, un projet de la fondation Global Libraries - **Bulgarie** vise à favoriser l'égalité d'accès à l'information, ainsi qu'à la créativité et aux événements, grâce à la collaboration avec son réseau de bibliothèques publiques, qui atteint même les plus petites localités dotées de centres communautaires.





L'AUTONOMISATION DES GROUPES VULNÉRABLES PAR LA CULTURE

Le programme « Rendre la prison des **Seychelles** plus verte (Greening the Seychelles Prison en anglais) » met l'accent sur le développement des compétences des prisonniers par le biais de formations en menuiserie, en plomberie, en agriculture durable, en artisanat et en restauration de l'habitat, dans le but d'aider la prison à devenir plus verte et plus durable. En **Macédoine du Nord**, le Projet « Bonheur » (Project Happiness, en anglais) soutient les personnes vivant dans la pauvreté en combinant l'autonomisation économique des femmes, et des activités de développement locales comme la stimulation de l'entrepreneuriat féminin centré sur la culture et les traditions locales. La **Syrie** souligne également le grand rôle des infrastructures culturelles dans la qualité de vie et le bien-être à travers son programme de reconstruction des infrastructures culturelles. Enfin, le programme « Maisons saines, villages sains » (Healthy Homes Healthy villages, en anglais) de **Samoa** offre aux femmes une formation aux moyens de subsistance afin d'améliorer leurs compétences en couture, en tissage, en artisanat traditionnel et en sérigraphie.



ÉTUDE DE CAS L'INCLUSION PAR L'ÉDUCATION

Le respect de la diversité culturelle est intégré dans le système éducatif de l'**Équateur** à de nombreux niveaux, comme l'indique son ENV 2020. Sa loi organique sur l'éducation interculturelle stipule que les groupes vulnérables doivent bénéficier d'un traitement préférentiel dans l'accès à l'éducation, sans distinction de leur origine. Parmi les initiatives concrètes qui mettent la culture au service de l'inclusion sociale, citons le renforcement du système d'éducation interculturelle bilingue et l'inclusion de l'histoire et de la culture afro-équatorienne dans le programme scolaire. Un programme de bourses d'études s'adresse également aux personnes issues des communautés autochtones aux niveaux primaire, secondaire et universitaire de l'enseignement. En outre, le ministère de l'Éducation a collaboré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour mettre en œuvre la méthodologie « Breathe Inclusion » de formation des enseignants et d'autres autorités sur la manière de combattre la discrimination et la xénophobie.





DERNIÈRES ACTUALITÉS ET PUBLICATIONS



AFGHANISTAN : L'UNESCO APPELLE À LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Face à l'évolution rapide des événements en Afghanistan et 20 ans après la destruction délibérée des bouddhas de Bamiyan, l'UNESCO a publié une déclaration appelant à « la préservation du patrimoine culturel afghan dans sa diversité, dans le plein respect du droit international ».

EN SAVOIR PLUS



SITES DU PATRIMOINE MONDIAL : UNE NOUVELLE PROTECTION POUR LES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES

L'Association internationale de l'hydroélectricité a annoncé un nouvel engagement en faveur des sites du patrimoine mondial et des aires protégées lors d'un événement organisé par l'UNESCO pendant le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille.

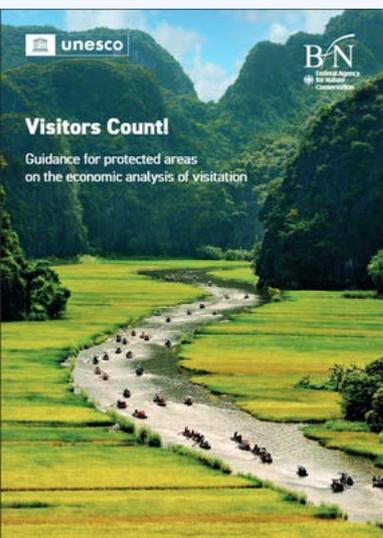
EN SAVOIR PLUS



RESTITUTION À L'IRAK D'UNE TABLETTE DE GILGAMESH VIEILLE DE 3 500 ANS

L'UNESCO a célébré une victoire dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels lorsque l'une des plus anciennes œuvres littéraires de l'Histoire - connue sous le nom de « tablette du rêve de Gilgamesh » - a été formellement restituée à l'Iraq par les États-Unis le 23 septembre dernier.

EN SAVOIR PLUS



VISITORS COUNT!

En s'appuyant sur des études de cas provenant du monde entier, « Visitors count ! » vise à sensibiliser et à renforcer les connaissances et les compétences à l'échelle internationale sur la meilleure façon d'entreprendre des évaluations économiques dans des aires protégées, et ainsi contribuer à une méthode mondiale standardisée.

EN SAVOIR PLUS



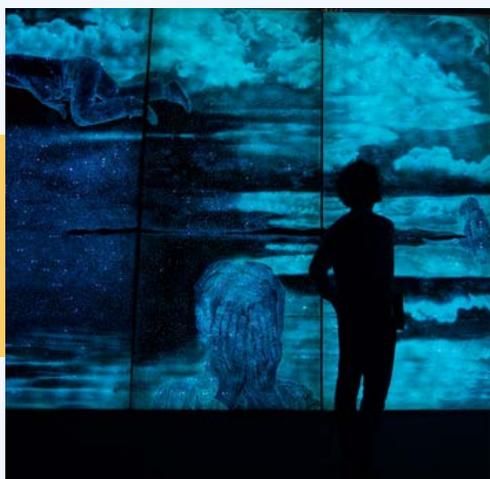
APPELS À L'ACTION

ENQUÊTE SUR LA RELANCE DU TOURISME DURABLE ET LE PATRIMOINE MONDIAL

Cette enquête s'inscrit dans le processus de suivi des impacts de la crise sur le tourisme durable dans les sites du patrimoine mondial. Les résultats aideront à formuler des politiques de tourisme durable pour le patrimoine mondial et les stratégies de relance à l'avenir.

Date limite : 5 octobre

CONTRIBUER



APPEL À PROJETS « PROGRAMME UNESCO-ASCHBERG POUR LES ARTISTES ET LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE »

Cet appel à projets est désormais ouvert aux projets visant à améliorer la protection sociale et économique des artistes, à leur fournir des emplois décents et assurer une circulation des biens et services culturels équilibrée.

Date limite: 3 décembre

EN **FR**

Ce bulletin est produit par l'UNESCO en langues française et anglaise.

Nous comptons sur des partenaires pour soutenir sa production dans les autres langues officielles de l'UNESCO afin d'élargir le débat mondial sur la culture et les politiques publiques.

Une contribution, une idée ou une question ?

Écrivez à l'équipe des
Politiques culturelles et du développement
Culture.Forum@unesco.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : **#PartagezlaCulture**
en.unesco.org/culture-development

Retrouvez tous les précédents numéros du Tracker à l'adresse :
en.unesco.org/culture-development/tracker

Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
sous la licence CC-BY-SA 3.0 IGO



ISSN: 2789-2328

La présence licence concerne exclusivement les textes.
Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.
Graphisme réalisé via Canva.com.

Pour l'utilisation des éléments graphiques, merci de vous référer aux [Termes d'utilisation](#) de Canva.